



Janvier 2010

NOTE DE PRESENTATION

MISE EN PLACE DU RESEAU THEMATIQUE PLURIDISCIPLINAIRE POUR LA VALORISATION EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

La Direction de l'Institut des Sciences humaines et sociales (INSHS) souhaite engager une réflexion sur la valorisation des SHS qui lui permettra **d'afficher une politique de valorisation répondant aux enjeux sociétaux actuels et aux besoins des unités de recherche en SHS.**

A l'issue de premières investigations auprès des communautés scientifiques en SHS, il semble qu'il existe une certaine attente de la part des unités de recherche qui aspirent à trouver auprès du nouvel Institut, un appui pour les aider à développer leurs activités de valorisation.

La valorisation dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales induit tout un ensemble de questions relevant à la fois **d'aspects scientifiques, culturels, organisationnels, financiers, juridiques.** Elle est aussi fonction des situations propres à chaque discipline, voire à chaque laboratoire. Sur un plan institutionnel, elle implique de nombreuses interactions entre unités de recherche, services Partenariats et Valorisation des régions, DPI, Direction INSH, MSH

Pour ces raisons, la Direction de l'INSHS a décidé de créer un Réseau thématique Pluridisciplinaire "valorisation en SHS" afin de disposer d'un état détaillé de la valorisation dans le domaine des SHS, à partir duquel pourront être dégagées des solutions permettant d'en améliorer la visibilité.

En créant ce nouveau réseau dédié à la valorisation, la Direction de l'INSHS souhaite ainsi mobiliser l'ensemble des Communautés scientifiques des SHS, dans une démarche pluridisciplinaire et transversale permettant d'intégrer la diversité des disciplines, les différents aspects de la valorisation et les multiples interactions institutionnelles et fonctionnelles.

PLAN DU DOCUMENT

I- LE CONTEXTE

- 1- LE CADRE LEGISLATIF DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE
- 2- L'HISTOIRE RECENTE, AU SEIN DES SHS AU CNRS
- 3- QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR VALORISATION DE LA RECHERCHE EN SHS ?
- 4- PREMIERS CONSTATS

II- PANORAMA DE QUELQUES ASPECTS DE LA VALORISATION EN SHS

- 1- DES PRATIQUES DE RECHERCHE TRES DIVERSIFIEES
- 2- ESESSOR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
- 3- LE CADRE LEGISLATIF DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE LIEE AU DROIT D'AUTEUR
- 4- RES ATTENTES DE LA SOCIETE
- 5- LA PROFESSIONNALISATION DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE
- 6- LA VALORISATION DE LA RECHERCHE EN SHS : UN "MARCHE" EN DEVENIR.
- 7- QUELQUES REMARQUES

III- MODALITES DE MISE EN PLACE DU RESEAU THEMATIQUE PLURIDISCIPLINAIRE – VALORISATION

- 1- MISSION DU RESEAU VALORISATION EN SHS
- 2- CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE
- 3- LANCEMENT DU RESEAU

I- LE CONTEXTE

1- LE CADRE LEGISLATIF DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Depuis la Loi du 15 juillet 1982¹, les missions des organismes de recherche en France ne se limitent plus à la seule obligation de publication de leurs travaux de recherche et ont été élargies à une mission de service à la collectivité nationale à travers la valorisation de leurs résultats. En effet, la loi du 15 juillet 1982 a ajouté aux missions des organismes de recherche publique, celle de **valoriser les résultats de la recherche** sous un triple point de vue, **économique, social ou culturel**.

La loi sur l'innovation et la recherche du 12 juillet 1999² (dite "Loi Allègre") a complété le dispositif législatif existant en se proposant d'assouplir les modalités des transferts de technologies de la recherche publique vers l'économie, grâce à un ensemble de dispositions visant à faciliter la participation des chercheurs à des activités de valorisation de leurs recherches : participation aux instances de direction de PME innovantes, création d'entreprises innovantes,...

Afin d'aider et encourager les chercheurs à valoriser au mieux leurs travaux de recherche, tous les organismes et Etablissements de recherche se sont progressivement dotés, au cours de ces 25 dernières années, de structures et dispositifs de valorisation.

2- L'HISTOIRE RECENTE AU SEIN DES SHS AU CNRS

Pendant longtemps, les Sciences humaines et sociales ont pu donner l'impression de ne pas être réellement concernées par ces nouvelles dispositions, alors même que pour la majorité des chercheurs les transferts entre les SHS et la société se faisaient naturellement dans l'exercice de leurs activités de recherche.

A partir du constat que la valorisation n'occupait pas toute la place devant lui revenir, de nombreuses réflexions ont été conduites dans le cadre de la Direction scientifique des Sciences humaines et sociales du CNRS au cours de ces 10 dernières années. On peut signaler, en particulier :

- Le rapport "Etat des lieux des relations entre le département SHS et les entreprises - Propositions d'un dispositif d'intervention" (François Bafail, Département SHS - Mars 1999).
- L'Ecole thématique "L'exploitation des résultats de la recherche et des compétences du chercheur en SHS", organisée en Juillet 2002, à l'initiative d'Isabelle de Lamberterie, DSA, Département SHS.

¹ Loi du 15 juillet¹ 1982 "d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technique de la France"

² Loi n°99-587 du 12 juillet 1999 parue au Journal officiel du 13 juillet 1999

- Le dossier "la valorisation en SHS et les études doctorales" du numéro 71 de la lettre du département SHS (sous la conduite de Patrice Fontaine et Hélène Naftalski, Département SHS - décembre 2004).

Au-delà des idées reçues, il est ainsi apparu que les SHS étaient loin d'être absentes de l'entreprise et le rapport cité ci-dessus, en apportait une première démonstration.

Par ailleurs, à travers les nombreux témoignages recueillis lors de l'Ecole thématique de Roscoff organisée en 2004, il s'est confirmé que la valorisation de la recherche en SHS ne pouvait être limitée à la seule approche économique de la valorisation, car à défaut d'afficher des résultats directs en termes financiers, elle se traduisait, bien souvent, par des retombées sociales et culturelles non négligeables. Ainsi l'Ecole s'est attachée à préciser ce qu'on pouvait entendre par valorisation en SHS et à réfléchir aux conditions de sa promotion au sein des SHS.

Toutes ces réflexions convergeaient vers une même conclusion : La nécessité de reconsidérer le cadre institutionnel de la valorisation pour les Sciences humaines et sociales, sachant que la solution ne relevait sans doute pas de simples décisions administratives, mais de l'ensemble de la communauté scientifique des SHS et de sa capacité à se mobiliser pour mieux se positionner sur ses missions de valorisation et de transferts de connaissances.

3- QUE FAUT-IL ENTENDRE PAR VALORISATION DE LA RECHERCHE EN SHS ?

- Finalités de la recherche publique

Il est d'usage de considérer que la recherche comporte plusieurs finalités : le progrès de la connaissance, la réponse à des attentes d'ordre sociétal (les transferts de connaissances vers la société) et le progrès économique à travers l'innovation.

A chacune de ces finalités de la recherche publique, correspondent des aspects culturels et des processus très différenciés : On connaît bien la complexité du système académique et ses processus d'évaluation à même de garantir l'excellence scientifique ; on ne peut que constater les efforts de ces 20 dernières années dans la mise au point de procédures et de dispositifs de valorisation pour faciliter la valorisation économique des travaux de recherche. Par contre, il est toujours aussi difficile d'afficher le modèle qui permettrait de rendre compte des transferts des connaissances vers la société, dans lesquels les Sciences humaines et sociales sont très fortement impliquées. Est-ce la raison pour laquelle on reproche souvent aux SHS leur manque d'utilité ?

On peut aussi penser qu'il manque un outil (peut-être une base de données ?) qui permettrait de capitaliser les actions de transfert SHS dans toute leur diversité et sur lequel on pourrait s'appuyer pour réfléchir aux modalités de ces transferts, comprendre dans quelle mesure ils sont spécifiques aux SHS et s'il y a lieu de mettre en évidence, ou non, un modèle de transfert propre aux SHS, voire même un modèle économique original. On pourrait ainsi mieux accompagner ces transferts vers la société et en accroître la visibilité.

- Proposition de définition de la valorisation :

Par delà la diversité des formes de la valorisation en SHS³, on a choisi, dans un premier temps, de retenir une définition très générale de la valorisation, proposée par le Président de L'OPECST (Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques), lors d'une audition publique sur la valorisation de la recherche, cette définition permettant de souligner deux aspects de la valorisation, souvent mentionnés, que sont *la valorisation économique* et *la valorisation sociétale* :

"La valorisation de la recherche est une activité qui consiste à transformer la recherche en un produit ou service ayant une *valeur économique* ou une *valeur sociétale*."

(Claude Birraux, audition publique sur la valorisation de la recherche organisée par L'OPECST, le 16 décembre 2008).

- Valorisation économique / valorisation sociétale

Même si on ne peut sans doute pas opposer l'une à l'autre, il nous paraît utile, en préalable, de tenter de clarifier ces deux notions d'usage courant :

- La valorisation économique :

Elle est assez bien repérée par les services de valorisation internes des établissements grâce à des indicateurs quantitatifs fondés sur des critères "économiques", tels que : contrats avec les entreprises, brevets, licences d'exploitation, créations d'entreprises,...

- La valorisation sociétale :

On se réfère ainsi, le plus souvent, aux transferts de connaissances entre la recherche et la société, fréquents en SHS (notamment, en histoire, archéologie, psychologie, économie ...), mais dont les effets restent difficiles à identifier, d'autant que les "retombées" sont souvent indirectes, voire implicites. Selon les enjeux, on parlera aussi de valorisation "culturelle", "patrimoniale", "éditoriale",...

- La valorisation en SHS : une notion plus ou moins bien perçue par les chercheurs eux-mêmes.

Mais la "valorisation" de la recherche dans le domaine des SHS reste une notion ambivalente pour de nombreux chercheurs en Sciences humaines et sociales, ce qui induit, de leur part, des interrogations, voire même des réticences :

- Où placer la frontière entre recherche et valorisation des travaux de recherche ?

Les pratiques de vulgarisation, de diffusion de connaissances..., sont-elles des actions de valorisation ?

- Les chercheurs peuvent aussi avoir des réticences à entrer dans des démarches de valorisation dans la mesure où celles-ci ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des activités de recherche...

³ Isabelle de Lamberterie, "la valorisation en fait et en droit"- Dossier "la valorisation en SHS et les études doctorales" Lettre du Département SHS - numéro 71 - décembre 2004.

4- PREMIERS CONSTATS

- Il n'est pas aisé, vu de l'INSHS, de recenser les actions de valorisation en SHS.

Le CNRS rassemble environ 2000 chercheurs pour environ 7000 Enseignants-chercheurs relevant de l'université⁴. Au sein des 268 unités mixtes de recherche, les chercheurs CNRS représentant, en moyenne, un peu moins du quart des effectifs de recherche, ceci explique qu'il soit parfois difficile d'avoir une vue d'ensemble des activités de valorisation, nombre d'actions de valorisation étant traitées directement par les services de valorisation des universités dont relèvent ces unités.

- Paradoxe des SHS : une "valorisation" à la fois omniprésente et manquant de visibilité.

Les indicateurs habituellement retenus en termes de brevets, licences d'exploitation ou même contrats, semblent insuffisants pour rendre compte des transferts des SHS au profit de la société et ne permettent pas un affichage satisfaisant en termes de résultats effectifs.

En effet, le champ des disciplines des Sciences humaines et sociales, particulièrement étendu (humanités et sciences de l'érudition, sciences cognitives, sciences sociales et politiques...) va généralement de pair avec des pratiques de valorisation très diversifiées et pas nécessairement identifiées en tant que telles.

Ainsi, les transferts SHS - Société peuvent se décliner de diverses façons : expertises, diagnostics divers (en archéométrie, par exemple), interventions dans les médias, conférences, outils ou sites multimédias,...

Bien plus, les SHS sont partout présentes dans la société et on observe qu'il n'est pas une question économique, sociale ou politique qui ne soit abordée sans la contribution des sciences humaines et sociales.

Pourtant, les liens SHS - Société manquent de visibilité et on ne peut éluder la critique plus ou moins implicite concernant l'utilité sociale et culturelle des SHS, question récurrente, rarement examinée de manière concrète.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de donner une meilleure visibilité aux pratiques de valorisation en SHS.

- Nécessité d'une approche institutionnelle adaptée aux SHS et d'un message cohérent de la part de l'institution.

S'agissant de la valorisation dans le champ des sciences humaines et sociales, suite aux réflexions de ces dernières années, il semble maintenant admis qu'il

⁴ Sur les 25 000 personnes travaillant en France dans la recherche publique en sciences humaines et sociales, 3500 relèvent du CNRS (2000 chercheurs, 1700 ITA). La communauté des chercheurs en SHS qui se répartissent entre 331 unités de recherche SHS (parmi lesquelles 268 UMR), est estimée à 9000 personnes, soit 2000 chercheurs CNRS, pour environ 7000 Enseignants-chercheurs universitaires.

soit nécessaire d'élargir la notion à celle de "transfert" des activités de recherche et de reconsidérer le cadre institutionnel de sa mise en œuvre.

"... Contrairement aux sciences dites "dures", ...qui considèrent la valorisation sous l'angle du transfert des résultats de recherche ..., en SHS, il est indispensable d'adopter une approche plus large... ".⁵

Ainsi, au niveau institutionnel, on pourrait privilégier une approche transversale qui permettrait d'aborder la question de la valorisation des SHS sous ses multiples dimensions (scientifiques, culturels, organisationnels, financiers, juridiques,...) et de prendre en compte les situations propres à chaque discipline, voire à chaque laboratoire, ainsi que les nombreuses interactions entre unités de recherche, services SPV des régions, DPI, Direction INSH, MSH...

Un message cohérent au niveau de la gouvernance du CNRS concernant la valorisation en SHS devient indispensable, car en l'absence d'incitations institutionnelles claires, il est probable que les apports des SHS à la société (qu'ils soient scientifiques, culturels ou économiques,...) ne soient que partiellement et insuffisamment identifiés.

- Une "culture de la valorisation" spécifique aux sciences humaines et sociales ?

Il conviendrait d'examiner les pratiques en cours, en regard des outils proposés (comment sont utilisés les principaux outils de valorisation existants? Répondent-ils bien à la diversité des situations rencontrées? De nouveaux outils ou de nouveaux types d'aide sont-ils à concevoir?) et réfléchir aux stratégies à adopter dans le but de favoriser le développement d'une réelle culture de la valorisation en SHS.

- Repenser les indicateurs SHS

On ne peut qu'insister sur la nécessité de disposer d'indicateurs pertinents pour rendre compte des transferts entre la recherche en SHS et la société.

A l'appui de ces nouveaux indicateurs, pourrait alors s'organiser le suivi des activités de "valorisation" en SHS. On peut consulter, à cet égard, la seule étude chiffrée, qu'on ait pu identifier, réalisée pour la période 1987-1996,⁶ et qui intègre les SHS au même titre que les autres disciplines, même si les résultats présentés se limitent aux relations du CNRS avec les entreprises.

⁵ Patrice Fontaine et Hélène Naftalski, "La politique de valorisation du département SHS"- Dossier "la valorisation en SHS et les études doctorales" Lettre du Département SHS - numéro 71 - décembre 2004.

⁶ Rapport sur l'évolution des relations du CNRS avec les entreprises (1987-1996)- Christian-Yves Teyssandier - mai 1998

II- PANORAMA DE QUELQUES ASPECTS DE LA VALORISATION EN SHS

Au cours de ces quinze dernières années, les conditions de la recherche en sciences humaines et sociales ont connu des évolutions majeures, que ce soit au niveau des pratiques de recherche, de l'essor des technologies de l'information, du cadre législatif des droits de propriété intellectuelle, des attentes de la société ou de la professionnalisation des activités de valorisation de la recherche ... Toutes ces transformations du paysage global de la recherche imposent de nouvelles formes d'organisation et amènent, de la même façon, à reconsidérer le cadre de la valorisation en sciences humaines et sociales.

1 - DES PRATIQUES DE RECHERCHE TRES DIVERSIFIEES

- Au niveau des disciplines

Le champ des disciplines que couvrent les Sciences humaines et sociales est particulièrement étendu et ceci va nécessairement de pair avec **des pratiques de valorisation très diversifiées**. Pour ces raisons, il n'existe sans doute pas de modèle unique pour rendre compte de la valorisation en SHS.

Ainsi, nombre d'unités de recherche relevant des disciplines telles que **l'archéologie** ou **l'histoire** affichent des pratiques de transfert et de valorisation (cycles de conférences grand public, sites multi médias en libre accès, expositions, films scientifiques, manifestations scientifiques diverses...), souvent considérées comme de simples actions de diffusion de savoirs scientifiques, faute d'un modèle économique de référence.

Par ailleurs, la communauté des archéologues, particulièrement bien formée aux technologies de pointe et très ouverte à l'interdisciplinarité, génère une offre de « services » (conseils, études, diagnostics, analyses d'échantillons, formations techniques...) auxquels ont déjà recours bon nombre de collectivités territoriales, organismes publics ou privés, ONG...

Il semble exister, en archéologie et en histoire, notamment, un important potentiel en valorisation/transfert qui mériterait d'être mieux qualifié.

De même, les unités de recherche relevant des **sciences du langage** sont particulièrement innovantes et affichent de nombreux cas de transferts de connaissances réussis dans des domaines d'application aussi divers que L'ingénierie linguistique, l'analyse et le traitement informatique de corpus, l'accès pertinent à des données textuelles (littéraires, journalistiques, techniques ou scientifiques), la pédagogie, l'enseignement, la traduction de textes, l'analyse des discours..., voire de création de "start up" pour développer, par exemple, les applications de logiciels très pointus, directement issues de travaux de recherche.

On peut également citer les communautés des **sociologues**, **économistes**, **géographes**, souvent sollicités pour leur expertise au titre de consultants, par des entreprises ou organismes publics.

L'étude réalisée en 1999, à la demande de la Direction du Département des SHS, a montré que les sciences humaines et sociales étaient très présentes

dans les entreprises et que les transferts ne se limitent pas à livrer des solutions "clés en mains", mais se traduisent, le plus souvent, par un travail d'élaboration de problématiques conjointes, en réponse à des demandes ou des questionnements nécessitant des approches pluridisciplinaires. Il existe, sans doute, un vaste chantier à explorer en matière de **recherche partenariale en SHS dans le domaine des sciences sociales, afin de mieux répondre aux attentes des entreprises.**

On pourrait aussi dans cette perspective, avoir pour objectif d'améliorer la diffusion des Sciences Humaines et Sociales auprès des entreprises, ne serait-ce qu'en rendant plus lisibles ses apports, notamment sur des thèmes qui préoccupent actuellement les entreprises, tels que, l'allongement de la vie professionnelle, le stress au travail, la transmission intergénérationnelle des compétences, les modes d'apprentissages individualisés et flexibles,...

Ce premier inventaire partiel permet de souligner que **la plupart des disciplines des SHS sont porteuses d'un important potentiel de valorisation**, très diversifié dans ses modalités (on parlera de valorisation "patrimoniale", "éditoriale", "culturelle", "économique"...,) et par ses finalités (transmission, éducation, formation, innovation sociale ou innovation technologique...).

- Au niveau des laboratoires

Au delà de la diversité des pratiques liées aux disciplines, il convient de rappeler qu'il existe au niveau des laboratoires une marge de manœuvre non négligeable pour déterminer le cadre et les moyens alloués à leurs activités de valorisation : mode d'organisation, modalités de gestion, affichage politique ou non, affectation des moyens (y compris en personnel), ouverture sur le monde socio-économique, positionnement sur les appels d'offre (ANR, Europe ...).

Mais les laboratoires ne disposent pas toujours de toutes les clés qui leur permettraient d'optimiser leurs opérations de valorisation et n'ont pas toujours une bonne connaissance des outils et circuits administratifs existants, ni des réglementations et textes législatifs en cours.⁷

2- ESESSOR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Au cours de ces dernières années, l'essor des technologies de l'information, la mise en place du TGE Adonis⁸ dédié aux données SHS, la création de centres nationaux de ressources comme, par exemple, le CNRTL⁹, la multiplication des bases de données numériques, les potentialités ouvertes par l'édition électronique (instrumentation du travail sur les sources, accès

⁷ Pour y remédier, l'Administration du CNRS vient de publier un "guide pratique à l'usage des Directeurs d'unités".

⁸ Le TGE *Adonis* est un Très Grand Équipement (*TGE*) du CNRS, ouvert sur les communautés universitaires dont la mission est l'accès unifié aux données et documents numériques des sciences humaines et sociales.

⁹ CNRTL, le Centre national de ressources textuelles et lexicales, adossé à l'UMR ATILF (Nancy)

direct aux matériaux primaires à partir des publications en ligne, nouvelles pratiques d'indexation des ressources, usages des outils collaboratifs...) **ont profondément transformé les méthodes de travail** et, plus généralement, les pratiques de recherche en SHS. Elles ont créé aussi de nouvelles opportunités de recherches inter ou pluridisciplinaires, et, par là même, ouvert de nouveaux champs d'applications et de possibilités de transferts.

Ainsi la numérisation des ouvrages d'enseignement et la constitution de nouvelles bases de données liées aux activités de recherche, vont ouvrir de vastes chantiers auxquels vont devoir contribuer chercheurs, enseignants et professionnels de l'édition numérique.

3- LE CADRE LEGISLATIF DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE LIÉE AU DROIT D'AUTEUR

Dans une économie de la connaissance et de l'immatériel, les échanges se font essentiellement sur les savoirs ; la propriété intellectuelle devient fondamentale et peut être utilisée comme un outil stratégique de premier plan par les entreprises, tout comme, plus récemment, par les organismes publics de recherche qui sont par définition des producteurs de savoirs.

En Sciences humaines et sociales, la propriété intellectuelle relève le plus souvent du droit d'auteur et, à ce titre, **le chercheur est titulaire des droits d'auteur sur sa création scientifique.**

Certains voient à travers cette particularité de la propriété intellectuelle liée aux "œuvres de l'esprit", un risque d'obstacle à la valorisation en Sciences humaines et sociales.¹⁰

Par ailleurs, on peut s'interroger sur les conséquences des modifications législatives apportées par la loi DAVDSI¹¹ d'août 2006 en vue de protéger la propriété intellectuelle des auteurs, concernant l'interprétation de la loi relative au droit d'auteur du point de vue de l'exploitation des sources multimédias.¹² D'autant que, pour la communauté scientifique elle-même, la propriété intellectuelle des droits d'auteurs est une arme à double tranchant, notamment pour la libre utilisation des sources d'information, via les outils multimédias. En effet, comment concilier la protection des auteurs, et la liberté d'exploitation des sources d'information ?

¹⁰ Thierry Lambert (2008). "La valorisation de la recherche publique en SHS face au droit d'auteur des universitaires". Recueil Dalloz- n° 43. P. 3021-3027.

¹¹ La loi relative au "droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information", dite loi DADVSI, publiée au JO le 3 août 2006, est la transposition en droit français de la directive européenne 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

¹² André Gunther (2008). "La publication scientifique en ligne face aux lacunes de droit français". Revue de synthèse, tome 129, 6^{ème} série, n°3, p. 437-441.

De même, les nouvelles pratiques de l'édition en sciences humaines et sociales liées aux logiciels libres et le recours croissant aux technologies numériques en réseau, ont, sans doute, un effet déstabilisant sur le monde de l'édition qui a construit son activité, depuis des années, sur un modèle économique fondé sur l'acquisition patrimoniale des droits d'auteur.¹³

4- TES ATTENTES DE LA SOCIETE

L'inscription du principe de précaution dans la constitution, témoigne sans doute, pour une part, du souci collectif de mieux maîtriser les incidences sociales et sociétales issues du progrès technologique. De fait, il semble légitime que les citoyens puissent s'exprimer à propos des choix qui engagent leur avenir, notamment à travers l'émergence de ce qu'on appelle le "tiers-état scientifique". On a pu observer au cours de ces deux à trois dernières années, que les SHS étaient de plus en plus fréquemment sollicitées pour contribuer à la réflexion sur des questions telles que "l'acceptabilité sociale" des changements technologiques. Les pôles de compétitivité montrent de manière concrète qu'il existe de la part du monde économique, des demandes d'expertise relevant des SHS.

Ainsi, les chantiers de l'avenir semblent se dessiner autour de questions de société impliquant des domaines scientifiques aussi divers que la bioéthique (les cellules souches, les mères porteuses,...), les nanotechnologies (problématique risques/avantages,...), l'environnement (l'éco-développement des territoires,...).

Dans une période qui bouscule les paradigmes sur lesquels fonctionne notre société depuis plusieurs siècles, les SHS ne pourraient-elles contribuer à une réflexion approfondie sur nos systèmes de valeur, en apportant les outils d'analyse et de compréhension d'un monde en pleine mutation ?

Il semble plus que jamais nécessaire de s'interroger sur le rôle des SHS pour relever ces nouveaux défis.

5- I A PROFESSIONNALISATION DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

Depuis la Loi du 15 juillet 1982, les EPST se sont vu confier la mission de valorisation des résultats de la recherche, non seulement économique, mais aussi culturelle et sociale.

Pour cela, ils se sont dotés de structures destinées à assurer cette mission.

- L'institutionnalisation de la valorisation au niveau des Organismes et Etablissements de Recherche

. Depuis une quinzaine d'années, le CNRS, comme la plupart des grands organismes de recherche a fondamentalement repositionné sa stratégie en matière d'innovation technologique et de gestion de la propriété industrielle. Après s'être dotés de dispositifs internes de valorisation afin de faciliter les transferts et favoriser la création d'entreprises, comme le CNRS qui a créé en 1992 sa filiale de valorisation de droit privé (la société FIST), la plupart des

¹³ Eric Brian (2008). Revue de synthèse, tome 129, 6^{ème} série, n°3, p. 443-459

organismes de recherche, ont créé leurs propres filiales de transfert, (CEA-Investissement, IT Translation pour l'INRIA, INSERM Transfert, INRA Transfert et Agri Obtention pour l'INRA).

. Depuis 2003, les Universités ont aussi développé leurs activités de valorisation à travers les **SAIC (services d'activités industrielles et commerciales)** et on observe depuis, une tendance au regroupement des universités et organismes d'une même région, donnant lieu à la mise en place de plates-formes mutualisées de transferts. Ainsi, depuis 2006, plus d'une quinzaine de plates-formes soutenues par l'Agence Nationale de Recherche (ANR) ont été mises en place.

On peut aussi citer le Réseau CURIE dont l'un des objectifs est de mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques des professionnels de la valorisation qui exercent dans les universités et qui vient de mettre en place une Commission SHS.

- Les nouveaux outils mis en place par les Pouvoirs Publics pour faciliter les transferts de la recherche

Les Pouvoirs Publics, à la faveur de la loi de programme pour la recherche promulguée en avril 2006¹⁴, ont mis en place de nouveaux outils destinés à faciliter les coopérations entre les différents acteurs de la recherche, notamment au niveau des régions (Pôles de compétitivités, Pôles de recherche et d'Enseignement Supérieur, dits "PRES", Réseaux Thématiques de recherche avancée...) ou à favoriser les rapprochements thématiques (tels les Instituts Carnot, mis en place par le Ministère de la recherche et maintenant pilotés par l'ANR).

- Professionnalisation de la valorisation et diversité des métiers

L'accompagnement de la valorisation et des transferts de la recherche nécessite le recours à des compétences diverses, telles que celles de médiateurs ou conseillers scientifiques, juristes, gestionnaires administratifs et financiers, spécialistes des affaires européennes et internationales,... Sans doute, à cause de la diversité des "métiers" impliqués dans les activités de valorisation, les compétences de ces professionnels restent encore mal identifiées et difficilement reconnues.

6- LA VALORISATION DE LA RECHERCHE EN SHS : UN "MARCHE" EN DEVENIR.

Dès les années soixante dix, à l'initiative des grands organismes de recherche et du CNRS, en particulier, ont été créés des lieux de rapprochement entre la recherche et les entreprises, tels que les Clubs CRIN (devenus par la suite, l'association ECRIN), puis l'ANVIE. Ces organismes, dans la mesure où ils ont favorisé les rapprochements entre des acteurs de culture différente et des échanges très libres, ont été à l'origine d'un changement culturel majeur en instaurant un dialogue entre deux mondes qui se connaissaient mal.

¹⁴ La loi de programme pour la recherche a été promulguée le 18 avril 2006 et publiée au [Journal officiel de la République française](#) du 19 avril.

Ainsi dans un contexte où il était particulièrement difficile pour les PME d'accéder au monde des laboratoires de recherche, l'Association ECRIN a largement contribué à faciliter les rapprochements industrie-recherche, que ce soit sur des thématiques relevant des sciences exactes, ou de sciences humaines et sociales. Il a à son actif de vrais succès : identification de nouvelles thématiques, collaborations de recherche ayant débouché sur de nombreux brevets, contrats CIFRE, créations d'entreprises, ... Actuellement, suite aux nouvelles dispositions législatives¹⁵ déjà évoquées, de nombreuses structures affichent des activités de valorisation en SHS. On peut citer en particulier :

- **Les Maisons des Sciences de l'homme**

Conformément à la charte des MSH, l'ensemble des 22 MSH affichent une mission d'ouverture vers les acteurs économiques et sociaux et ont, pour cela, développé des services d'accompagnement des transferts et des actions de valorisation en SHS.

- **Les plates-formes mutualisées de transfert au niveau des régions**

Financées depuis 2006 par l'ANR, elles mutualisent les compétences de valorisation des différents établissements de recherche au niveau d'une région (universités, Grandes Ecoles, Organismes de recherche,...). On en compte seize actuellement, parmi lesquelles : Valorpaca, Bretagne Valorisation, Cérès, pour la région lorraine,...

Il faudrait pouvoir apprécier la part que représentent les SHS dans leurs activités de transferts.

- **Les pôles de compétitivité**

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des Etablissements d'enseignement et de formation afin de développer des synergies et des coopérations locales.

71 pôles de compétitivité ont été labellisés par le gouvernement, depuis 2005 (voir liste jointe en annexe).

Définis sur des thématiques à forts enjeux industriels, les pôles de compétitivité développent des projets par nature pluridisciplinaires, et dans lesquels les SHS sont souvent présentes.

Ainsi, l'INSHS a été récemment sollicité par le Pôle Pégase qui fédère les acteurs de la filière aéronautique et spatiale de la région Provence-Alpes-Côte, pour que soit nommé un représentant SHS, au sein de ses structures de gouvernance. Il semble que les SHS soient très appréciées dans les projets de transferts technologiques.¹⁶

- **Le Réseau CURIE**

¹⁵ A ce titre, on peut citer également les récentes dispositions en faveur du Crédit Impôt Recherche.

¹⁶ voir à ce sujet, l'article de Jacques Fontanille : "La valorisation des SHS est-elle nécessairement le supplément d'âme des transferts de technologies ?"

Fondé en 1991, le *Réseau C.U.R.I.E* est une association dédiée à la valorisation de la Recherche.

Le Réseau C.U.R.I.E. a pour vocation de stimuler les échanges et les rencontres entre professionnels de la valorisation et le monde socio-économique. Il rassemble, notamment, plus de 75 universités, 20 écoles d'ingénieur, 8 organismes de recherche et une quarantaine de membres associés (cabinets de conseil, industriels, représentants du capital risque, structures de transfert de technologies,...).

Une commission SHS a été créée afin de mener une réflexion spécifique sur la valorisation en SHS.

7- QUELQUES REMARQUES, en appui du Réseau "valorisation" de l'INSHS :

1. La valorisation en SHS qui paraît marginale, souffrirait surtout d'un manque de visibilité.
2. Les contours de la valorisation de la recherche en SHS sont à préciser.
3. Les atouts de l'INSHS pour lancer une nouvelle politique de valorisation en SHS sont plus forts que jamais :

- ***La réorganisation du CNRS*** et sa nouvelle politique en faveur du rapprochement avec le monde économique et culturel et de la pluridisciplinarité.

- ***Les nouvelles ressources développées par l'INSHS :***

- *Le TGE Adonis*, ouvert sur toutes les communautés SHS dont la mission est l'accès unifié aux données et documents numériques des sciences humaines et sociales.

- *Le projet RIBAC* (Recueil d'Informations pour un observatoire des Activités des Chercheurs) est une base de données qui permettra de recenser notamment, les activités de transfert et de valorisation des chercheurs des SHS et d'identifier les actions de valorisation SHS.

L'enquête RIBAC sera lancée en novembre 2009, auprès des 9000 chercheurs et Enseignants Chercheurs en SHS du CNRS et des universités. Dès le premier trimestre 2010, on devrait ainsi pouvoir disposer des informations concernant la valorisation en SHS. (voir en annexe, la nomenclature des activités de valorisation)

- *Le projet "thématiques transversales"*, en cours de développement, qui permettra de disposer d'un inventaire de l'offre des SHS sur des thématiques transversales répondant aux besoins de la société.

- ***Les Maisons des Sciences de l'Homme***, très impliquées dans la valorisation des SHS.

III- MODALITES DE MISE EN PLACE DU RESEAU THEMATIQUE PLURIDISCIPLINAIRE -VALORISATION

Sur la base de ces premiers constats, la Direction de l'INSHS attend des propositions qui lui permettront de fonder une politique de valorisation des SHS répondant aux enjeux de la société et aux attentes des unités de recherche désireuses de développer leurs activités de valorisation.

1- MISSION DU RESEAU VALORISATION EN SHS

Sur ces bases, *le Réseau thématique Pluridisciplinaire "valorisation en SHS"* aura pour missions principales de :

1. Préciser le périmètre de la valorisation en SHS
2. Dresser un inventaire des pratiques de valorisation en SHS
3. Evaluer l'adéquation des dispositifs existants
4. Définir la stratégie à adopter pour développer une culture de la valorisation en SHS

2- CONSTITUTION DU COMITE DE PILOTAGE

Un premier Comité de pilotage de taille restreinte sera mis en place. Il permettra de constituer le noyau dur du réseau qui s'attachera à préciser les objectifs et à définir un premier plan de travail pour les mois qui viennent. Pour conduire au mieux cette réflexion, il sera nécessaire de réunir toutes les compétences qui font la diversité des Sciences Humaines et Sociales, ainsi que des représentants institutionnels des fonctions transverses.

Dans un premier temps, on limitera le groupe à 8 à 10 personnalités. Par la suite, d'autres personnes seront sollicitées, pour rejoindre le Comité de pilotage, dans le souci de constituer un groupe le plus représentatif possible de la diversité des situations de valorisation dans les SHS.

3- LANCEMENT DU RESEAU

La première réunion du Comité de pilotage sera organisée au cours du premier trimestre 2010, après accord des personnes sollicitées par l'INSHS. Elle aura pour objet de préciser les objectifs et de définir le programme de travail des prochains mois.

Documents de travail cités dans la note :

1 - Guide des directeurs d'unités "piloter la valorisation des résultats de l'unité"

2 - Rapport "Etat des lieux des relations entre le département SHS et les entreprises - Propositions d'un dispositif d'intervention" (François Bafoil, Département SHS - Mars 1999).

3 - Thierry Lambert (2008), "La valorisation de la recherche publique en SHS face au droit d'auteur des universitaires". Recueil Dalloz- n° 43. P. 3021-3027.

4 - Eric Brian (2008), Revue de synthèse, tome 129, 6^{ème} série, n°3, p. 443-459

5 - André Gunther (2008), "La publication scientifique en ligne face aux lacunes de droit français". Revue de synthèse, tome 129, 6^{ème} série, n°3, p. 437-441.

6 - Bulletin de l'ORS, juillet 2009 - n° 42 - "Valorisation de la recherche : La France en quête de son modèle"

7 - Jacques Fontanille, "La valorisation des SHS est-elle nécessairement le supplément d'âme des transferts de technologies ?"

8 - Etude GFII - TGE Adonis - L'édition scientifique française en SHS – octobre 2009

9 - Dossier "la valorisation en SHS et les études doctorales" du numéro 71 de la lettre du département SHS (sous la conduite de Patrice Fontaine et Hélène Naftalski, Département SHS - décembre 2004).

10 - Rapport sur l'évolution des relations du CNRS avec les entreprises au plan national et en Ile-de-France (1997-1996) – Christian-Yves Teyssandier - Mai 1998